

LE TEMPS

Exécution des peines Mardi 21 juin 2011

Feu vert à la prison romande pour mineurs

Par ATS

Le parlement vaudois a accepté mardi un crédit d'ouvrage de 23,5 millions de francs pour construire, à Palézieux (VD), la première prison pour mineurs de Suisse romande.

Le vote du Grand Conseil équivaut à un feu vert pour la construction de cet établissement, qui correspond au souhait du concordat latin de l'exécution des peines.

Le projet a facilement passé la rampe au vote final par 116 oui, six abstentions et deux non. La grande majorité des députés se sont montrés convaincus du caractère indispensable de cet établissement intercantonal pour mineurs de 10 à 18 ans, qui accueillera 36 détenus dans un premier temps.

D'aucuns ont émis des doutes sur la légitimité d'un établissement pénitentiaire pour des enfants de dix ans, probablement surdimensionné. L'évaluation des besoins est basée sur des incertitudes et laisse songeur, a relevé la socialiste Claire Doepper Attinger.

Les cellules d'isolement risquent en outre de stimuler la rébellion des jeunes comme le montre la situation dans des établissements similaires en France. L'écologiste Raphaël Mahaim partage la crainte de créer un «Alcatraz pour mineurs». Pour sa part, le libéral Philippe Vuillemin a insisté sur la mise en place d'instruments de contrôle, une fois la prison en fonction. Réclamé depuis dix ans

«Il faut voir la société telle qu'elle est et non pas telle qu'on voudrait qu'elle soit, a déclaré le conseiller d'Etat Philippe Leuba. Qu'on le veuille ou non des mineurs commettent des crimes.» Depuis 10 ans, les tribunaux, les milieux éducatifs ainsi que les cantons romands et le Tessin membres du concordat appellent de leurs vœux cet établissement.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA